

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
 CANTON DE GUILLESTRE
 COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 Février 2021

Délibération N° : 20210222-01

OBJET : Autorisation du Maire à déposer des demandes de subvention pour des travaux de Restauration du chalet de la Médille – Commune d'Abriès-Ristolas

L'an deux mil vingt et un, le 22 du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAION : 17/02/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX

NOMBRE DE POUVOIR : 1

Charles LACROIX a donné pouvoir à Philippe RIBOT (Charles LACROIX, arrivé à 18h50, n'étant pas présent à ce point de l'ordre du jour)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire précise que le chalet d'alpage de la Médille est aujourd'hui menacé d'un effondrement et qu'un Arrêté Municipal a dû être pris en août dernier afin d'interdire l'accès au public.

Il souligne que la rénovation du chalet s'inscrit pleinement dans le projet de développement d'un tourisme scientifique et naturaliste que la Commune d'Abriès-Ristolas souhaite développer sur son territoire en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras. L'idée principale est de l'utiliser à la fois comme un abri pour randonneur (*sans possibilité de couchages*) et comme un espace muséographique.

Le montant des travaux de rénovation est estimé à 52 035,90 HT. Il comprend le démontage complet de la toiture, la création d'une nouvelle, la reprise de maçonnerie prioritaire (*arases et fenêtre*), l'aménagement intérieur (*table/chaises/poêle à bois*). Le coût tient compte des approvisionnements et de l'hélicoptage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud et du Conseil Départemental 05 pour un financement total à hauteur de 70 %.

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	48 491,90 € HT	Conseil Régional Sud (<i>Chaîne Patrimoniale</i>) 40 %	20 814,36 € HT
Coût de 4 panneaux explicatifs à but pédagogique	1 544,00 € HT	Conseil Départemental (<i>Enveloppe cantonale</i>) 30 %	15 610,77 € HT
Aménagement intérieur (<i>meublier/poêle à bois</i>)	2 000,00 € HT <i>estimation</i>	Commune - Fondation du Patrimoine/Souscription (30 %)	15 610,77 € HT
Montant total	52 035,90 € HT	Montant total	52 035,90 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,
 et après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

ID : 005-200083517-20210222-2021022201-DE

APPROUVE l'exposé du Maire

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud et du Conseil Départemental 05 pour un financement total à hauteur de 70 %.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.